

N°1268 - MARS 2022

SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHAGES À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le premier broyage annuel aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 23 avril 2022 de 08h00 à 12h00

Où faire votre réservation ? Au service technique communal des travaux - contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h. **Les dernières réservations sont fixées au mardi 19 avril 2022 jusqu'à 16h.**

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

Rappel des modalités:

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage.

Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.

- 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés.

Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition. Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.



MISE EN VENTE DE VEHICULES ET ENGINS COMMUNAUX

Le Collège communal porte à la connaissance de toute personne intéressée la mise en vente des véhicules et engins communaux.

Vous êtes intéressés et vous souhaitez les voir ? Nous invitons à prendre contact avec le Service Travaux afin de fixer un rendez-vous via le 060/37.00.60 (entre 8 h et 16 h).

Le formulaire de remise de prix peut être, une fois complété, envoyé par courriel à l'adresse : laurent.deltour@viroinval.be

L'offre peut également être adressée par courrier postal à l'Administration communale : Directeur Financier, Monsieur Laurent DELTOUR, Parc Communal 1 à 5670 NISMES

La date limite de remise de prix est fixée au vendredi 4 mars 2022 à 15h

Consultez le site internet communal afin de télécharger le formulaire d'offres et afin de visualisez les véhicules disponibles : www.viroinval.be

ENQUÊTE PUBLIQUE - PROGRAMME WALLON 2021 - 2027 POUR LE SECTEUR COMMERCIAL DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

La période 2021-2027 fera l'objet d'un nouveau programme pour le secteur commercial de la pêche en Wallonie. Il sera cofinancé par le Fonds européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).

Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme pour le secteur commercial de la pêche (2021-2027).

En Wallonie, ce programme concerne les activités d'aquaculture, de transformation et de commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, et la protection de la faune et de l'habitat aquatique.

En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce projet de programme est soumis à une enquête publique d'une durée de quarante-cinq jours calendrier.

L'enquête publique a lieu du 14 février au 30 mars 2022.

Vos observations orales peuvent être portées à la connaissance de l'Administration Communale.

Vos remarques peuvent également être communiquées par écrit au SPW ARNE, soit par email à feamp.dgarne@spw.wallonie.be, soit par courrier à l'adresse suivante : Service public de Wallonie - ARNE, Direction des Programmes européens - Chaussée de Louvain 14 - B-5000 NAMUR ou via le formulaire en ligne disponible sur le www.viroinval.be

Tous les documents sont consultables sur le site internet communal

AGENDA

NISMES: Le 26.03.2022 de 10h à 16h00 au Centre Culturel Action Sud - Rue Vieille Eglise, 10 - **Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture** - Entrée libre - 7€/emplacement - Réservation et infos via le 0474/61.80.55 - Respect des règles sanitaires en vigueur



MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

N° 1268 - MARS 2022

MÉRITES VIROINVALOIS 2020-2021 APPELS A CANDIDATURES

La prochaine cérémonie des « Mérites Viroinvalois », programmée le 30 avril 2022, mettra à l'honneur les acteurs locaux qui se sont engagés dans une des 6 catégories suivantes au cours des années 2020 et 2021:

- **Sport : collectif, individuel, jeunesse:** Ces prix récompenseront des sportifs et clubs qui se sont particulièrement illustrés dans leurs disciplines. Afin de mettre en avant le sport chez les jeunes, cette catégorie est scindée comme suit : « -18 ans » & « +18 ans ».
- **Prix de la démarche environnementale:** Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui s'est illustré dans la prise en compte de l'environnement dans l'organisation de ses événements ou dans son fonctionnement journalier.
- **Prix de l'intégration & de l'entraide citoyenne:** Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a montré une démarche particulièrement inclusive, qui a fait preuve d'ouverture aux différences et au monde, que ce soit dans son ouverture à la population, dans ses engagements, dans son accessibilité...
- **Prix de l'initiative :** Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a fait preuve d'originalité, qui a lancé une activité novatrice pour la commune.
- **Prix de l'entreprenariat:** Ce prix récompensera une entreprise, un indépendant qui s'est illustré lors de sa création, de son extension, qui a développé une nouvelle activité...
- **Prix culturel:** Ce prix récompensera l'association, le particulier qui s'est illustré dans la vie culturelle de la Commune par le biais d'un produit culturel ou d'une œuvre.

« MÉRITES VIROINVALOIS » COMPOSITION DU JURY

Vous êtes citoyen de Viroinval et vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation des Mérites Viroinvalois et participer à l'analyse des dossiers de candidatures ? Devenez membre du jury !

*1 représentant par village sera désigné

Dépôt des candidatures pour le 06 mars 2022 !

Renseignements : 060/31.01.74 - nathalie.mathys@viroinval.be

« MÉRITES VIROINVALOIS » APPEL A CANDIDATS

Vous vous êtes illustré dans une catégorie ? Vous connaissez une personne qui s'est distinguée dans une catégorie ? N'hésitez pas à déposer un dossier de candidature !

Dépôt des candidatures, pour le 20 mars 2022 !

*Les candidatures doivent être accompagnées d'un dossier de performances et/ou de mérites

Le descriptif des catégories, le règlement et la fiche de candidature sont consultables sur www.viroinval.be

INFOS: 060/31.01.74 - nathalie.mathys@viroinval.be

ENQUETE COMMODO - INCOMMODO

Enquête du 01.03.2022 au 15.03.2022 - OIGNIES - Aliénation du Chemin Vicinal N°88 en faveur de Monsieur Quentin MATHY pour une contenance de 1 A 66 CA.

Informations: Madame Stéphanie FOSTY - 060/31.01.78
stephanie.fosty@viroinval.be



VIROINVAL - PLAN DE RELANCE DU SECTEUR HORECA

Clôture de la vente des bons Horeca au 31/12/2021 et validité des bons au 30/04/2022

Pour rappel, dans le cadre des mesures de soutien aux secteurs en difficulté adoptées par le Conseil communal le 28 octobre 2020, une liste de 17 établissements Horeca de VIROINVAL avait été arrêtée afin de leur octroyer une aide financière par le biais d'une vente de bons Horeca à destination des citoyens de VIROINVAL.

La vente de ces bons a été clôturée le 31 décembre 2021. Ceux-ci ont, par ailleurs, une échéance fixée au 30 avril 2022.

Si vous disposez d'un bon Horeca et que celui-ci n'a pas encore été échangé auprès de l'établissement sélectionné lors de l'achat, **nous vous invitons à profiter de celui-ci avant l'échéance, à savoir le 30 avril 2022.**

COMMUNICATION - FÉDÉRATION FLAMANDE D'ESCALADE ET D'ALPINISME

La Fédération Flamande d'Escalade et d'Alpinisme (« Klim-en Bergsportfederatie », KBF) gère le site d'escalade « carrière Prosper » à 5670 OLLLOY. Celle-ci recherche une personne qui peut effectuer, le contrôle de la présence autorisée des personnes sur le site, contre défrayement. Si vous disposez de quelques heures par semaine et que cela vous intéresse, nous vous invitons à contacter Monsieur Hauchecorne via le 082/22.36.91 ou via koen@kbfvzw.be



Marché Terroir & Artisanat de Nismes

**Inauguration de la dixième saison
Samedi 5 mars 2022!!!**

Les artisans du marché, la commune de Viroinval et le Parc Naturel ont le plaisir de vous convier au lancement de la dixième saison du marché

Au programme :

- 9h : Ouverture du marché
- 11h : Inauguration officielle + dégustations et verre de l'amitié offerts
- 11h30 : Concert des Fracaban

Lieu des festivités : Place Châtillon (Indiquez Rue Longue dans votre GPS) - 5670 Nismes.

Info : www.pnvh.be

